

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DANS LES HAUTS-DE-SEINE

2012-2015

***Schéma départemental
des enseignements artistiques
dans les Hauts-de-Seine
2012-2015***

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
I - RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF	4
II - QUATRE AXES ET DES PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR UN NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DANS LES HAUTS-DE-SEINE.....	5
1 - <u>STRUCTURER L'OFFRE DES ENSEIGNEMENTS PROPOSES SUR LE TERRITOIRE</u>	5
a - Identifier et valoriser l'offre existante	5
b - Encourager la complémentarité.....	6
c - Former les équipes des établissements d'enseignement artistique dans des formations croisées	6
2 - <u>AMELIORER L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE POUR TOUS LES PUBLICS, SANS EN EXCLURE AUCUN</u>	6
a - Améliorer l'accessibilité financière	6
b - Améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap	7
c - S'adresser à tous les publics	7
3 - <u>METTRE EN RESEAU LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AVEC LES LIEUX ET PARTENAIRES CULTURELS DU TERRITOIRE</u>	8
a - Instaurer des espaces de concertation et de conseil	8
b - Développer une pratique de spectateur.....	8
4 - <u>ENCOURAGER L'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES AMATEURS</u>	9
a - Développer les pratiques collectives	9
b - Accompagner les pratiques amateurs au plus près de leurs besoins	9
c - Animer le réseau des orchestres et chœurs amateurs sur le territoire	10
III - MISE EN APPLICATION FINANCIERE : PRINCIPES GENERAUX	11
1 - <u>UN SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS</u>	11
2 - <u>MAITRISE D'OUVRAGE DIRECTE</u>	15
3 - <u>CONVENTIONNEMENT AVEC DES ORGANISMES-RESSOURCES</u>	15
IV - MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER	17
CONCLUSION.....	19
ANNEXES	20
1 - <u>ELEMENTS DE METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DU PRESENT SCHEMA</u>	21
a - Instances consultatives.....	21
b - Une étude des grandes caractéristiques des enseignements artistiques dans les Hauts-de-Seine	22
c - Une étude comparative de plusieurs schémas départementaux	23
2 - <u>COMPTE-RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL</u>	25
a - « Enseignements artistiques et territoire : Comment garantir une diversité et une accessibilité de l'offre d'enseignement sur le territoire des Hauts-de-Seine ?	25
b - Quelles propositions concrètes pour favoriser les actions communes dans le domaine des pratiques artistiques et culturelles ?.....	28
c - Entre la formation de futurs professionnels et la formation des amateurs : comment développer la pratique de spectateur ?.....	31
3 - <u>COMPTE-RENDUS DES COMITES DE PILOTAGE</u>	34
a - Comité de pilotage de lancement : le 18 novembre 2011	34
b - Comité de pilotage du 20 janvier 2012.....	39

INTRODUCTION

Le territoire des Hauts-de-Seine est irrigué depuis longtemps par de nombreuses structures et institutions impliquées dans l'enseignement artistique de la musique, de la danse, de l'art dramatique et des arts de la rue et de la piste (une **centaine de structures dont 35 conservatoires**). Elles ont contribué à répondre à une demande forte exprimée par les usagers et à assurer une part importante de la vie culturelle locale.

Le Département des Hauts-de-Seine mène une politique culturelle volontariste afin de permettre à chaque habitant de bénéficier d'une offre culturelle riche et diverse. Son champ d'action est particulièrement large, du soutien aux professionnels à l'accompagnement des structures et associations en passant par l'aide à la création et la conception d'événements irriguant le territoire. Sa politique culturelle s'articule autour de **cinq axes principaux** :

- **favoriser la diffusion des œuvres** sur le territoire et la rencontre du public avec une pluralité de disciplines du spectacle vivant, en partenariat avec les acteurs culturels du territoire ;
- **contribuer à la formation** des spectateurs de demain ;
- **encourager le développement** et l'accessibilité de l'offre d'enseignements artistiques ;
- **conserver, valoriser et animer** les collections des musées départementaux ;
- **favoriser l'accès à la culture** aux publics empêchés

C'est dans le cadre de cette politique active que le Département des Hauts-de-Seine s'est doté, dès 2006, d'un premier schéma triennal destiné à améliorer l'offre de formation et la mise en réseau des établissements d'enseignement artistique, répondant ainsi à un enjeu territorial.

Suite à cette première phase, le Département s'engage aujourd'hui dans un nouveau schéma départemental, revu et inscrit dans un contexte renouvelé, où les structures d'enseignement sont devenues des établissements culturels à part entière.

I - RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF

L'article L.216-2 du Code de l'éducation constitue le cadre législatif proposant d'apporter une clarification dans les responsabilités des différentes collectivités publiques en matière d'enseignement artistique. Le code prévoit que :

L'Etat procède au classement des établissements en catégories correspondant à leurs missions et à leur rayonnement régional, départemental, intercommunal ou communal. Il définit les qualifications exigées du personnel pédagogique.

La Région organise et finance, dans le cadre du plan régional de développement des formations professionnelles, le cycle d'enseignement professionnel¹.

Le Département adopte un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement.

Le Département fixe au travers de ce schéma les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignements artistique au titre de l'enseignement initial.

Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique des établissements.

¹ **A noter** : Les différentes négociations qui se sont déroulées entre les régions et le Ministère de la culture n'ont pu aboutir en matière de mise en place et de financement du « cycle d'enseignement professionnel initial » tel que prévu initialement. Des modifications législatives sont annoncées depuis 2008 ; le présent schéma n'est cependant pas affecté par ces difficultés.

II - QUATRE AXES ET DES PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR UN NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Le paysage des enseignements artistiques dans les Hauts-de-Seine a évolué depuis 2006 et l'adoption du premier schéma départemental des enseignements artistiques ; le nouveau schéma doit permettre d'accompagner la mutation des établissements, notamment le nombre croissant d'élèves et la nécessité d'ouverture et de décloisonnement des structures pour qu'elles s'inscrivent dans leur environnement culturel global. Il s'agit d'affirmer une politique en phase avec les évolutions actuelles et les réalités du territoire.

Afin de connaître au mieux ces réalités et de proposer des réponses adaptées aux besoins du terrain, les travaux de refonte du schéma départemental des enseignements artistiques se sont **appuyés sur** :

- **une phase préalable d'état des lieux**, qui a permis de mettre en exergue les principales caractéristiques des enseignements artistiques en musique, danse, art dramatique, arts de la rue et du cirque sur le territoire ;
- **une étude comparative** de plusieurs autres schémas, qui a donné des éléments de référence indispensables à la réflexion ;
- **des concertations de terrain** via un « comité de pilotage » et dans le cadre d' « ateliers thématiques » élargis² ;

L'ensemble des éléments mis à jour dans les deux études effectuées ainsi que les apports des groupes de travail et du comité de pilotage ont conduit à identifier quatre axes de développement forts, qui composent l'ossature du nouveau schéma départemental des enseignements artistiques :

1- Structurer l'offre des enseignements proposés sur le territoire

a - Identifier et valoriser l'offre existante

Afin de permettre une meilleure orientation de la demande des élèves, il est impératif de mieux connaître et faire connaître l'offre d'enseignement sur le territoire. Aussi le Département se propose-t-il de mettre en place un site internet/ une base de données de l'offre d'enseignements sur le territoire. Conçue pour être collaborative, elle pourra être alimentée par l'ensemble des acteurs concernés, et consultée par les internautes.

² Voir en annexe « Eléments de méthodologie de l'élaboration du présent schéma » et « Comptes-rendus des groupes de travail ».

b - Encourager la complémentarité

L'étude des grandes caractéristiques de l'offre d'enseignement sur le territoire des Hauts-de-Seine laisse apparaître une offre (presque trop) abondante, segmentée, cohabitante et pas forcément cohérente.

Afin d'améliorer la complémentarité de l'offre, le Département :

- **initiera des rencontres « territoriales »**, au plus près du terrain, permettant la mise en lien des différentes structures en charge des enseignements artistiques et la réflexion conjointe sur les possibles ;
- **encouragera la mutualisation de postes** sur des disciplines dites « déficitaires » (notamment pour le théâtre, la danse contemporaine, les musiques actuelles, les musiques traditionnelles et du monde,...) et de postes d'intervenants qualifiés pour intervenir auprès de publics empêchés ;
- **encouragera la mise en place de partenariats** formalisés entre conservatoires et structures associatives proposant des enseignements différents et complémentaires, permettant la mise en place de parcours pédagogiques / cursus partagés.

c - Former les équipes des établissements d'enseignement artistique dans des formations croisées

Afin d'améliorer la qualité et la diversité de l'offre d'enseignements sur le territoire, le Département se donne pour objectif de former les équipes pédagogiques et de Direction.

Pour cela, il s'engagera dans un partenariat avec l'ARIAM Ile-de-France, dans le respect du principe de subsidiarité, portant notamment sur :

- **l'organisation de formations** sur l'écriture de documents contractualisant, notamment de conventions de partenariat permettant aux structures de formaliser leur complémentarité, en lien avec le projet d'établissement ;
- la formation des enseignants à l'accompagnement des pratiques amateurs
- **la formation des enseignants au développement** de la pédagogie collective et de l'interdisciplinarité ;
- **la formation des enseignants et intervenants** hors réseau spécialisé.

Les formations s'adresseront à des publics variés afin de faciliter et d'encourager le croisement des équipes et les échanges pédagogiques.

2 - Améliorer l'accessibilité de l'offre pour tous les publics, sans en exclure aucun

a - Améliorer l'accessibilité financière

Afin d'améliorer l'accessibilité financière des enseignements dispensés sur son territoire, le Département s'engagera à :

- **encourager l'application d'une tarification sociale et familiale** prenant en compte les revenus des familles ;
- **accompagner financièrement les intercommunalités** s'engageant dans un processus d'harmonisation des tarifs des établissements sur leur territoire.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'accès de tous aux enseignements artistiques, quel que soit le lieu de résidence ou le type d'enseignement auquel on souhaite accéder (en association / en établissement spécialisé), le Conseil général pourra missionner une ou plusieurs étude(s) sur les politiques tarifaires en vigueur sur le territoire.

Enfin, et bien entendu, il faut rappeler que le Département s'engage d'ores et déjà auprès des collégiens via le Pass 92 : ce Pass permet la prise en charge d'une partie du coût d'un grand nombre de pratiques artistiques des collégiens du Département (Direction des actions éducatives).

b - Améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

La loi « Egalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 reconnaît l'accès aux loisirs et à la culture comme faisant partie des besoins essentiels à l'existence pour les personnes handicapées. Les exigences portent ainsi, au-delà du cadre bâti, sur l'information et les prestations proposées. Dorénavant les organismes culturels doivent donc faire en sorte que leurs activités soient rendues accessibles à tous les publics.

Afin d'accompagner les établissements dans cette mutation, et d'améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap, **le Département se propose de :**

- **valoriser l'offre d'enseignements** à destination des personnes en situation de handicap dans la base de données qu'il mettra en place ;
- **accompagner financièrement les établissements** qui mettent en place des cours et ateliers spécifiques pour le public handicapé ;
- **accompagner le développement** de la prise en charge des élèves handicapés et de leur famille dans un enseignement mixte et accessible.

Par ailleurs, le Département soutient des structures-ressources dédiées à l'enseignement des personnes handicapées (CRTH centre de ressources théâtre et handicap; SIDVEM, Service d'aide à l'Intégration de personnes Déficiennes Visuelles dans les lieux d'Enseignement de la Musique). Il est adhérent au Réseau national « Musique et handicap » par le biais de la signature de la charte initiée par l'association (Musique et Situations de Handicap), et étudiera avec cette association la possibilité de mettre en place une rencontre annuelle entre acteurs (enseignants d'école de musique, professeurs d'éducation musicale, animateur musical, éducateurs,...) sur la question des pratiques musicales conduites auprès de personnes handicapées.

Enfin, le Département poursuivra et développera, avec l'appui de ces structures-ressources, la formation des personnels enseignants et encadrants pour l'accueil des personnes handicapées.

c - S'adresser à tous les publics

Afin d'encourager les établissements d'enseignement artistique à s'adresser à tous les publics, le Département soutiendra leurs actions spécifiques en faveur de publics nouveaux, éloignés de la culture, et ayant pour finalité la diversification et la mixité des élèves. (Initiatives hors-les-murs,...)

Par ailleurs, le Département soutient, au titre de sa politique en faveur de la musique classique, le projet « DEMOS », Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale ». Ce dispositif est basé sur un apprentissage très intensif et encadré de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants des quartiers populaires, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour pratiquer et découvrir la musique classique dans les institutions existantes.

A noter également que, dans le cadre de sa politique de la ville, le Département soutient les actions favorisant l'intégration, la citoyenneté et la socialisation dans les quartiers sensibles de 16 communes via des contrats urbains de cohésion sociale. Dans ce cadre, il est amené à soutenir des actions d'éducation artistique destinées à des publics éloignés de la culture.

Enfin, en ce qui concerne le public des collégiens, le dispositif de Soutien aux Initiatives Educatives Locales (SIEL) porté par la Direction des actions éducatives (DAE) permet de développer des projets éducatifs innovants ; les Ateliers pédagogiques « Arts et cultures », également portés par la DAE, permettent de développer la créativité, plastique ou musicale, individuelle ou collective.

3 - Mettre en réseau les établissements d'enseignement avec les lieux et partenaires culturels du territoire

a - Instaurer des espaces de concertation et de conseil

Les acteurs professionnels associés à l'élaboration des axes de travail du schéma départemental ont fait état de leur besoin d'avoir des espaces de dialogue et d'échange.

Aussi le Département se propose-t-il :

- **d'animer des rencontres de terrain** entre les acteurs du secteur de la pratique amateur / les établissements d'enseignement artistique / les lieux de création et de diffusion, afin de favoriser une collaboration pérenne entre ces structures, et de les accompagner dans la formalisation de leur partenariat ;
- **d'organiser régulièrement une rencontre départementale** « séminaire des enseignements artistiques » ;
- **d'animer le réseau des établissements d'enseignement** via la communication régulière d'informations susceptibles d'intéresser l'ensemble des établissements.

b - Développer une pratique de spectateur

Afin que l'élève soit appréhendé dans toutes ses dimensions, il convient de développer sa capacité à voir, entendre, interpréter, apprécier, commenter un spectacle.

Aussi, le Département souhaite particulièrement encourager les établissements d'enseignement artistique à intégrer cette dimension de formation du spectateur dans leurs projets d'établissement.

Il se propose donc :

- **de soutenir financièrement les établissements d'enseignement artistique** développant des dispositifs visant à améliorer la pratique de spectateur des élèves (notamment via un partenariat avec une structure de diffusion) ;
- **d'organiser la réflexion** autour de la mise en place d'une « école du spectateur » à destination des élèves de conservatoires, en lien avec des partenaires externes spécialisés ;

A noter que le Département s'engage déjà dans le développement de la pratique de spectateur des collégiens, via son dispositif « Eteignez vos portables » ; ce dispositif pourra s'ouvrir à la programmation des auditoriums des Conservatoires.

Par ailleurs, le Département veillera à encourager, dans les projets de résidences artistiques qu'il soutient, les liens établis avec les établissements d'enseignement. L'objectif visé est l'ouverture et la confrontation des élèves avec les œuvres et les artistes, et le développement de la pratique de spectateur.

4 - Encourager l'accompagnement des pratiques amateurs

On constate que nombre d'apprenants abandonnent leur pratique au cours de leur vie, parfois faute de possibilités de la développer. Encourager l'accompagnement des pratiques amateurs, c'est donc essentiel pour capitaliser l'apprentissage au-delà d'un cursus, spécialisé ou non.

a - Développer les pratiques collectives

Le Département soutiendra les établissements d'enseignement intégrant dans leurs pratiques des liens avec des ensembles amateurs : incitation des élèves à jouer dans des ensembles amateurs externes ; mise à disposition d'enseignants pour un accompagnement des ensembles amateurs...

Tout projet interne à l'établissement ayant pour objet le développement des pratiques collectives pourra également être considéré. (Décloisonnement des départements de musique dans les conservatoires,...)

Le soutien du Département au projet « DEMOS », Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale, contribue également à développer la pratique instrumentale collective.

Enfin, le Département étudiera la possibilité de mobiliser des mécènes pour l'achat d'instruments dans le cadre de projets de création d'« orchestres à l'école ».

b - Accompagner les pratiques amateurs au plus près de leurs besoins

Afin d'encourager les établissements d'enseignement à jouer leur rôle relais par rapport aux ensembles amateurs situés sur leur territoire, et à mieux prendre en compte les besoins des amateurs, le Département se propose de :

- **soutenir les établissements** dotés ou se dotant de coordonnateurs/référents/relais sur les pratiques collectives / les pratiques amateurs au sein des établissements.

Ces coordonnateurs auraient **pour objectif** :

- **d'étudier** la possible prise en compte de la pratique amateur en orchestre des élèves dans les cursus des établissements spécialisés ;
- **d'identifier** les besoins d'accompagnement des amateurs et de proposer des réponses adaptées ;
- **d'orienter** les demandes ;
- **d'organiser** le dialogue entre les acteurs du secteur de la pratique amateur et des enseignements artistiques afin de leur permettre de mettre en œuvre des projets communs ou complémentaires.

- **accompagner financièrement** les établissements prenant en compte la pratique amateur dans leur offre d'enseignement (accueil d'adultes hors cursus, accompagnement d'élèves issus de groupes constitués, organisation d'ateliers spécifiques,...)

c - Animer le réseau des orchestres et chœurs amateurs sur le territoire

Le Département conventionnera avec la Fédération musicale des Hauts-de-Seine, qui a pour mission d'animer le réseau des orchestres et chœurs amateurs sur le territoire : développement d'une parthèque, organisation de rencontres, circulation d'informations,...

III - MISE EN APPLICATION FINANCIERE : PRINCIPES GENERAUX

Le nouveau schéma départemental des enseignements artistiques repose sur un mode de financement qui allie :

1 - Un soutien au fonctionnement des établissements

Le soutien au fonctionnement des établissements s'articulera autour de deux volets :

Une subvention dite « socle » :

Cette aide sera allouée aux établissements spécialisés selon des critères objectifs, en vue de rééquilibrer les subventions de fonctionnement, en lien avec les nouveaux objectifs exposés ci-dessus.

Le Département interviendra, pour les établissements d'enseignement artistique spécialisé non classés, les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal, et les conservatoires à rayonnement départemental, selon les critères suivants :

- Classement de l'établissement par le Ministère de la culture ;
- Masse salariale brute annuelle des enseignants ;
- Spécialités enseignées (danse, musique, théâtre).

Pour les deux Conservatoires à rayonnement régional implantés sur le territoire, un forfait par élève sera appliqué.

Par ailleurs, un bonus sera accordé aux établissements :

- Ayant adopté un projet d'établissement ;
- Appliquant une tarification sociale et familiale.

Des dispositifs de soutien :

Quatre « dispositifs de soutien » à des projets structurants seront créés afin de répondre de manière ciblée aux **objectifs exposés ci-dessus** :

- un soutien à l'accessibilité ;
- un soutien à la mutualisation et à la complémentarité ;
- un soutien au développement de la pratique de spectateur ;
- un soutien au développement des pratiques amateurs

AXES DU SCHEMA / OBJECTIFS	DISPOSITIF	MODALITES D'INTERVENTION	BENEFICIAIRES
<p>1. Structurer l'offre des enseignements proposés sur le territoire</p>		SOUTIEN A LA MUTUALISATION ET A LA COMPLEMENTARITE	
	<p>Action 1 : Encourager la mutualisation de postes sur des disciplines déficitaires</p>	<p>Intervention sur la masse salariale annuelle brute de l'enseignant concerné, sur un maximum de 2 années sur la durée du schéma.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les associations - Les communautés de communes ou d'agglomération - Les communes ayant en gestion un ou plusieurs établissements d'enseignement artistique spécialisé ou non spécialisé répondant aux critères définis (voir les « modalités pratiques »).
	<p>Action 2 : Encourager les partenariats entre structures d'enseignement pour la mise en place de parcours pédagogiques partagés</p>	<p>Pour une étude de faisabilité préalable à la mise en place d'un parcours partagé</p> <p>Une fois le parcours en place : subvention modulée en fonction de l'intérêt du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les associations - Les communautés de communes ou d'agglomération - Les communes ayant en gestion un ou plusieurs établissements d'enseignement artistique spécialisé ou non spécialisé répondant aux critères définis (voir les « modalités pratiques »). - Les sociétés privées proposant des enseignements artistiques

SOUTIEN A L'ACCESSIBILITE		
<p>2. Améliorer l'accessibilité de l'offre pour tous les publics, sans en exclure aucun</p>	<p>Action 1 : Améliorer l'accessibilité de l'offre pour tous les publics, sans en exclure aucun</p>	<p>Développement d'une offre d'enseignement spécifique ou projets encourageant la mixité</p>
	<p>Action 2 : Accompagner l'harmonisation des tarifs</p>	<p>Intégration d'un / d'élève(s) en situation de handicap dans l'offre d'enseignement existante</p>
		<p>- Les associations - Les communautés de communes ou d'agglomération - Les communes ayant en gestion un ou plusieurs établissements d'enseignement artistique spécialisé ou non spécialisé répondant aux critères définis (voir les « modalités pratiques »).</p>
		<p>Intercommunalités ayant compétence sur les établissements d'enseignement artistique</p>
		<p>Accompagnement sur les coûts liés au processus d'harmonisation.</p>

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DE SPECTATEUR			
3. Mettre en réseau les établissements d'enseignement artistique avec les lieux et partenaires culturels du territoire	Développer la pratique de spectateur des élèves des établissements d'enseignement artistique	Intervention sur des frais de transports et de billetterie, d'intervenants externes à l'établissement, la rémunération des enseignants intervenant dans le projet...	<ul style="list-style-type: none"> - Les associations - Les communautés de communes ou d'agglomération - Les communes ayant en gestion un ou plusieurs établissement(s) d'enseignement artistique spécialisé ou non spécialisé répondant aux critères définis (voir les « modalités pratiques »).

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES COLLECTIVES ET AMATEURS			
4. Encourager l'accompagnement des pratiques amateurs	Action 1 : Former les futurs amateurs	Subvention modulée en fonction de l'intérêt du projet notamment en termes de partenariat, de rayonnement territorial, de pertinence pédagogique.	<ul style="list-style-type: none"> - Les associations - Les communautés de communes ou d'agglomération - Les communes ayant en gestion un ou plusieurs établissement(s) d'enseignement artistique spécialisé.
	Action 2 : Faire de l'établissement d'enseignement artistique spécialisé un lieu-ressource pour les amateurs	Intervention sur la masse salariale annuelle brute du personnel concerné, au prorata des heures consacrées à cette mission, sur un maximum de 2 années sur la durée du schéma.	

2 - Maîtrise d'ouvrage directe

Le Département sera maître d'ouvrage d'un certain nombre d'opérations concourant à atteindre les objectifs exposés ci-dessus, par la :

- **création d'un site internet / base de données** collaborative sur les enseignements artistiques ;
- **commande d'une ou plusieurs étude(s)** sur les politiques tarifaires en vigueur sur le territoire ;
- **organisation régulière** d'un « séminaire des enseignements artistiques » à l'échelle départementale.

Par ailleurs, l'équipe de la Direction de la culture en charge des enseignements artistiques animera le réseau des établissements d'enseignement, organisera des rencontres territoriales, et mènera une réflexion sur le développement de nouvelles actions à mettre en œuvre (école du spectateur, valorisation des pratiques amateurs).

La réussite du schéma et l'objectif d'accessibilité à l'offre d'enseignement passent également par une bonne information des acteurs culturels et des usagers. Ainsi, le Département réalisera, au-delà du site internet évoqué ci-dessus, un document destiné à présenter le schéma aux usagers, enseignants, écoles et élus.

3 - Conventonnement avec des organismes-ressources

Le Département travaillera en lien avec des organismes-ressources qui l'accompagneront pour la réalisation des objectifs exposés ci-dessus :

Dans un premier temps :

- **en matière de formation**, avec l'Association Régionale d'Information et d'Actions Musicales (ARIAM) Ile-de-France ;
- **en matière de handicap**, avec les associations CRTH, Centre de Ressources Théâtre et Handicap, SIDVEM, Service d'Aide à l'Intégration de personnes Déficientes Visuelles dans les lieux d'Enseignement de la Musique ; et MESH (Musique et Situations de Handicap) ;
- **en matière de pratiques amateurs**, avec la Fédération musicale des Hauts-de-Seine.

SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT

FONDS D'AIDE

SOUTIEN A L'ACCESSIBILITE

SOUTIEN A LA MUTUALISATION ET A LA COMPLEMENTARITE

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DE SPECTATEUR

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

MAÎTRISE D'OUVRAGE

SITE INTERNET

SEMINAIRE DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

"RENCONTRES TERRITORIALES"

REFLEXION SUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE "ECOLE DU SPECTATEUR" A DESTINATION DES ELEVES DE CONSERVATOIRES

DOCUMENT(S) DE COMMUNICATION

CONVENTIONS AVEC DES ORGANISMES RESSOURCES

FORMATION CONTINUE

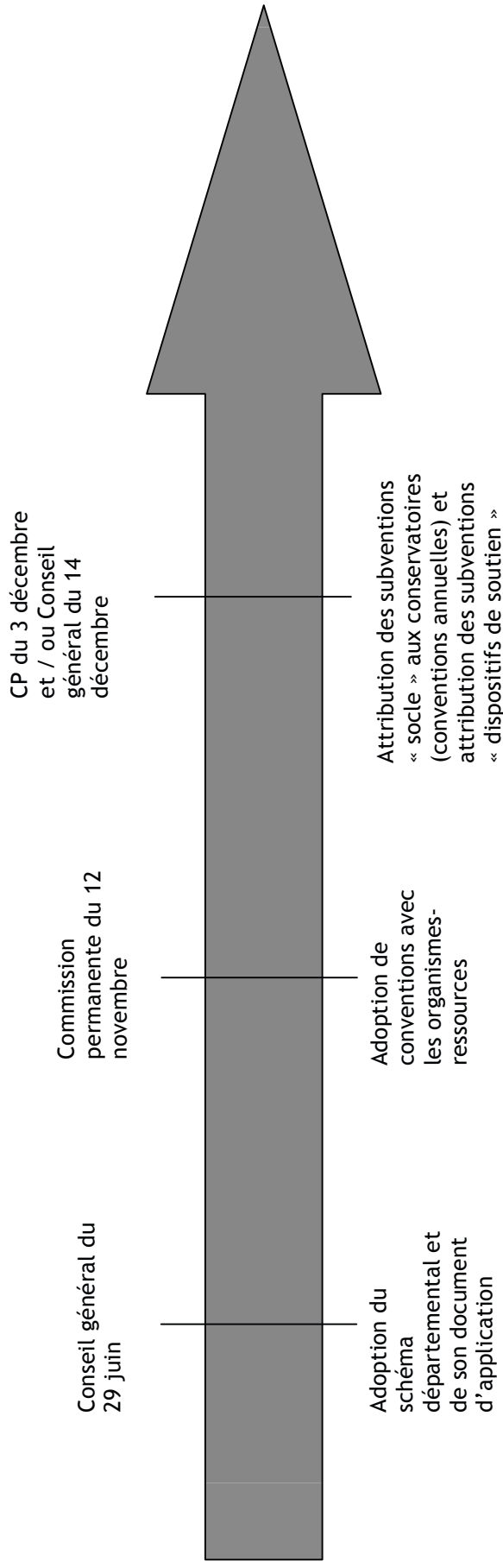
HANDICAP

AMATEURS

SUBVENTION SOCLE (Etablissements spécialisés)

IV - MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER

Calendrier de mise en œuvre en 2012



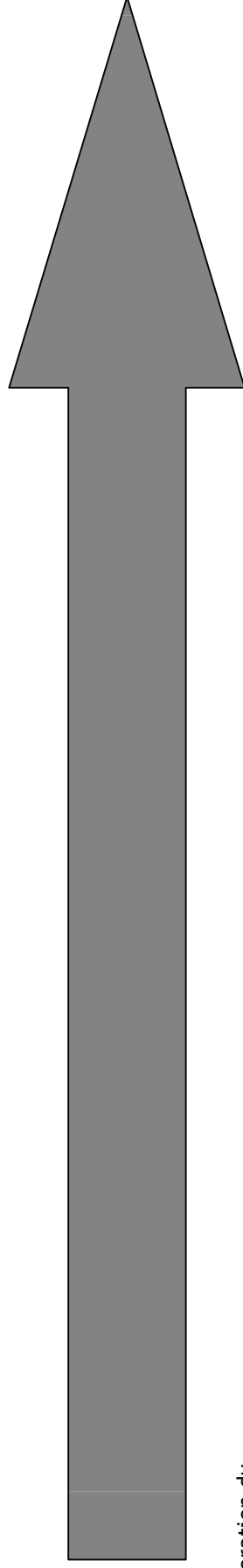
Calendrier de mise en œuvre sur la durée du schéma

2012

2013

2014

2015



Elaboration du schéma et première phase de mise en œuvre

Le temps de la mise en œuvre :
Négociations annuelles des conventions
partenariat

conventions de

Evaluation et préparation de la période suivante

CONCLUSION

Le nouveau schéma départemental des enseignements artistiques dans les Hauts-de-Seine est l'aboutissement d'une volonté politique forte de rénover l'action du Département en faveur du développement des enseignements artistiques sur son territoire. Son élaboration repose sur une démarche de concertation avec les acteurs concernés.

Les réflexions en cours au niveau national, comme le rapport récent du Haut Conseil à l'éducation artistique, font écho à celles qui sous-tendent ce nouveau schéma, à travers des notions comme le décroisement et la complémentarité. Ainsi le Département inscrit-il son action dans une évolution générale des missions des établissements.

Le Département entend, à travers les nouveaux dispositifs qu'il mettra en place, accompagner les établissements dans cette évolution de leur fonctionnement, en cohérence avec les objectifs d'accessibilité et de formation du public qui sont au cœur de sa politique culturelle globale.

Ce nouveau schéma amène à relever, à bien des égards, un défi important. Il implique un nouveau mode de dialogue entre le Département et les établissements d'enseignement artistique.

Le contexte actuel de réformes, qui ne resteront pas sans conséquence pour l'organisation des enseignements artistiques en France, constitue un défi supplémentaire auquel il faudra rester attentif durant la période de mise en œuvre de ce schéma.

Ce schéma constitue ainsi, pour le Département, un outil de pilotage stratégique, outil qui doit rester évolutif dans une réflexion ouverte et partagée.

ANNEXES

1 - Eléments de méthodologie de l'élaboration du présent schéma

a - Instances consultatives

Afin d'assurer la représentativité du terrain, le Département a mis en place des instances consultatives sur lesquelles il s'est appuyé pour mettre en place le présent schéma :

- un comité de pilotage du schéma départemental :

Le comité de pilotage, constitué de 24 personnes, représentants de l'Etat (Ministère de la culture - DRAC Ile de France - et Ministère de l'éducation nationale - Rectorat et Inspection académique de l'académie de Versailles), des communes et établissements publics intercommunaux, de directeurs de conservatoires et autres structures d'enseignement, d'une représentante de parents d'élèves, d'un représentant d'une association de professeurs d'art dramatique, d'un représentant du Réseau 92 (réseau des musiques actuelles dans les Hauts-de-Seine), a eu pour mission de piloter la refonte du schéma départemental des enseignements artistiques dans les Hauts-de-Seine.

Présidé par Christian Dupuy, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine en charge de la culture, des animations culturelles et du tourisme, Président de l'OPDH 92, Président de la Communauté d'Agglomération Mont-Valérien, Maire de Suresnes, le comité de pilotage a ainsi participé activement à la réflexion collective présidant à l'élaboration du présent schéma.

- des ateliers de travail associant largement les acteurs de terrain :

Le 2 décembre ont eu lieu sur l'Ile de Monsieur à Sèvres des ateliers de travail associant largement les professionnels du terrain :

- **directeurs et représentants d'établissements d'enseignements artistiques ;**
- **représentants de parents d'élèves ;**
- **représentants de l'éducation nationale ;**
- **représentants du ministère de la culture ;**
- **acteurs culturels du territoire des secteurs musique, théâtre, danse, cirque, musiques actuelles ... (équipements culturels, équipes artistiques, réseaux...)** ;
- **techniciens de la direction de la culture du CG92 (secteurs enseignements artistiques, théâtre, danse, musiques actuelles, arts de la rue et du cirque, éducation artistique, évaluation et prospective) et de la direction des actions éducatives ;**
- **représentants associatifs du réseau Musique et Handicap.**

Trois thématiques étaient au cœur de ces ateliers :

- **enseignements artistiques et territoires** : comment garantir une diversité et une accessibilité de l'offre d'enseignement sur le territoire des Hauts-de-Seine ?
- **quelles propositions concrètes** pour favoriser les actions communes dans le domaine des pratiques artistiques et culturelles ?
- **entre la formation de futurs professionnels et la formation des amateurs** : comment développer la pratique de spectateur ?

Ils ont fait ressortir un certain nombre d'attentes par rapport à l'action départementale :

- **un soutien financier**, reposant notamment sur :
 - **la mise en place de parcours** entre structures d'enseignement ;

- la création de synergies entre structures d'enseignement et de diffusion ;
- la rencontre élèves/enseignants/équipes artistiques professionnelles ;
- l'harmonisation des tarifs ;
- l'application du quotient familial ;
- la formation à l'accueil des publics handicapés ;
- la formation des enseignants sur les pratiques collectives et l'accompagnement des pratiques amateurs.

- un soutien technique :

- mise en place d'outils ressources ;
- organisation de rencontres régulières ;
- accompagnement sur le conventionnement.

b - Une étude des grandes caractéristiques des enseignements artistiques dans les Hauts-de-Seine

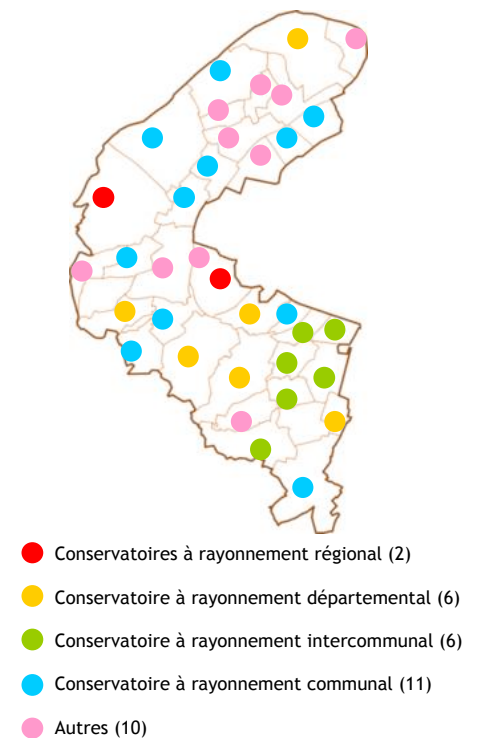
Le Département a mené une étude sur les grandes caractéristiques des enseignements artistiques sur son territoire, en s'attachant à :

- définir la place du Conseil général dans ce domaine et le rôle d'un futur schéma ;
- identifier des besoins
- repérer les « forces » et « faiblesses » des enseignements artistiques sur le territoire, en répondant aux questions :
 - de l'accessibilité de l'offre
 - des éventuelles dynamiques territoriales mises en place.

Le panel portait sur l'offre de **102 structures** dont l'enseignement artistique est l'activité principale : 35 conservatoires, 14 centres culturels, 7 MJC, 40 autres structures publiques et associatives.

Le repérage de l'offre s'est fait sur la base de la connaissance du terrain des techniciens de la Direction de la culture et par un complément d'informations sollicité auprès des structures.

Répartition des établissements d'enseignement spécialisé sur le territoire :



Cet état des lieux, qui ne prétend donc pas à l'exhaustivité, a permis de dégager des grandes caractéristiques :

- sur la question de l'offre d'enseignements :

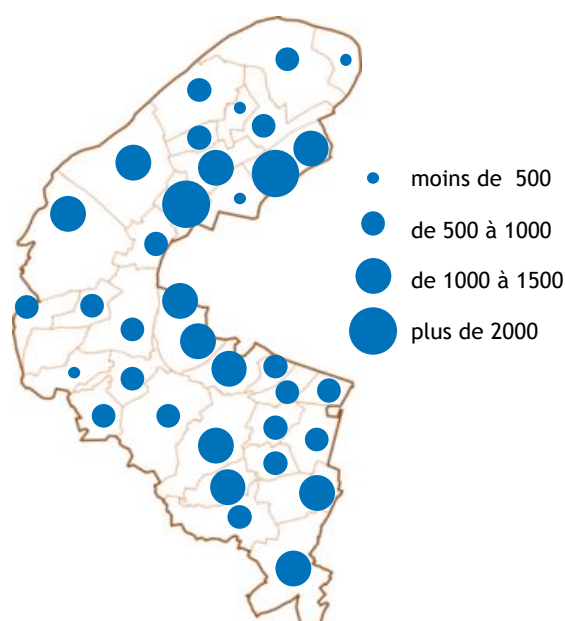
L'offre apparaît très riche et variée sur le territoire ; elle est cependant (presque trop) abondante, segmentée, cohabitante et pas forcément cohérente.

Pour la danse, l'art dramatique, et les musiques actuelles, il reste un déséquilibre de l'offre et en tout cas une grande disparité dans la forme des enseignements proposés.

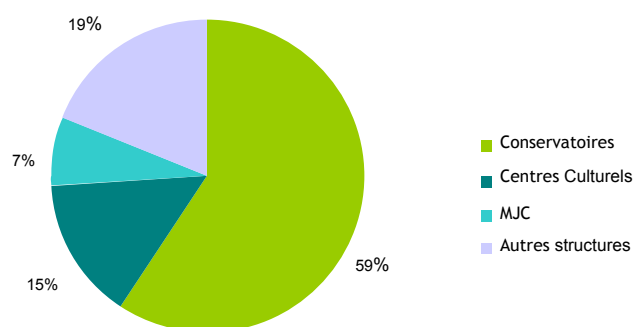
- sur la question de l'accessibilité de l'offre :

57 721 personnes ont une pratique artistique dans l'un des établissements recensés (soit 3,68% de la population, 14,9% des moins de 20 ans). Si cela constitue un résultat tout à fait satisfaisant, ce n'est pas pour autant un auto-satisfecit sur la mixité des publics concernés. Aussi faut-il rester attentifs à ce que l'ensemble des publics puisse accéder aux pratiques artistiques.

Répartition des élèves au sein des établissements d'enseignement spécialisé sur le territoire :



Les inscrits : répartition par types de structures :



- sur la question des liens entre les lieux d'enseignement et les lieux de diffusion et de production artistique sur le territoire :

Les projets engagés sont essentiellement des projets ponctuels. Peu de conventions de coopération engagent les partenaires. Pour autant, les liens apparaissent nécessaires pour le développement d'une véritable pratique de spectateur chez les praticiens.

c - Une étude comparative de plusieurs schémas départementaux

Une étude comparative de plusieurs schémas ³, sélectionnés pour leurs analogies avec le territoire des Hauts-de-Seine (Ile-de-France) et pour les autres territoires parce qu'ils avaient été repérés comme récents et/ou novateurs, a donné des éléments de référence étayant les choix opérés.

³ Val d'Oise, Seine-Saint-Denis, Essonne, Seine-et-Marne, Ain, Ardèche, Finistère, Nord, Gironde.

Il est ainsi apparu notamment la nécessité de mettre en place un schéma clair et cohérent, traduisant la pertinence des objectifs et du dispositif d'aide correspondant.

Sur le fond, cette étude **a fait ressortir** :

les types d'aides mis en place :

- une minorité d'aides au projet (30% des schémas) ;
- une dominante de dispositifs de soutien venant compléter une aide au fonctionnement de base (60%des schémas) ;
- peu de maîtrise d'ouvrage (30% des schémas).

les objectifs :

- tous les schémas observés proposent d'encourager la complémentarité de l'offre, d'autant plus en milieu rural ;
- plus de la moitié des schémas proposent une aide à la formation ;
- de rares schémas (20%) évoquent un soutien aux actions mises en place en direction des personnes en situation de handicap ;
- de rares schémas (20%) annoncent un soutien au développement de la pratique du spectateur.

2 - Compte-rendus des groupes de travail

Le 2 décembre ont eu lieu sur l'île de Monsieur à Sèvres des ateliers de travail associant largement les professionnels du terrain.

a - « Enseignements artistiques et territoire : Comment garantir une diversité et une accessibilité de l'offre d'enseignement sur le territoire des Hauts-de-Seine ?

Présents : Alban Boireau (Directeur - MJC Maison pour Tous le Colombier à Ville d'Avray), Emmanuel Brossard (Directeur -ECLA, Saint-Cloud), Anne Cavalli (Directrice - Conservatoire à rayonnement intercommunal de Châtillon), Roselyne Frasson (Chargée de mission handicap - Direction de la culture du Conseil général des Hauts-de-Seine), Bruno Garlej (Directeur - Conservatoire à rayonnement communal de Suresnes), Hélène Genet (Adjointe de Direction - Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne), Eleférios Kachagioglou (Directeur - Plus petit cirque du monde), Christèle Kosel (Chargée de mission danse - Direction de la culture du Conseil général des Hauts-de-Seine), Marie-Claire Martel (Représentante de FUSE - Fédération des usagers du spectacle enseigné - et de la FNAPEC - Fédération nationale des parents d'élèves de conservatoires), Frédéric Merlo (Vice-Président - ANPAD, association nationale des professeurs d'art dramatique), Emmanuel Métivier (Secrétaire général - Studio Théâtre d'Asnières), Emilie Riveti (Chargée de mission musique classique - Direction de la culture du Conseil général des Hauts-de-Seine), Martial Robert (Directeur - Conservatoire à rayonnement départemental de Clamart), Stéphanie Roy (Chargée de mission culture et sports - Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre), Sabine Tessier (Chargée de mission enseignements artistiques - Conseil général de l'Essonne), Magali Viallefond (Directrice - MESH, Musique et Situations de Handicap), Véronique Guyomarch (Chef de projet - Directions des actions éducatives du Conseil général des Hauts-de-Seine).

Excusés : Sylvie Doré (Chargée de mission P@ss92 et subv équipement informatiques des collèges - Direction des actions éducatives, Conseil général des Hauts-de-Seine), Yves Penverne (Directeur général des services - Communauté d'agglomération Sud de Seine), Ouarda Zahdour (Chef de projet Intégration collégiens handicapés, traverses 92 - Direction des actions éducatives, Conseil général des Hauts-de-Seine), Philippe Chamart (Directeur Général Adjoint chargé de la Culture et des Sports - Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest)

Modérateur : Denis Cuniot, Sous-Directeur - ARIAM Ile-de-France

Rapporteur : Eugénie Caron-Lambert, Adjointe au chef du service d'intervention artistique et culturelle, Conseil général des Hauts-de-Seine.

Problématique : « *Enseignements artistiques et territoire : Comment garantir une diversité et une accessibilité de l'offre d'enseignement sur le territoire des Hauts-de-Seine ?* »

L'organisation territoriale de l'offre d'enseignement artistique doit pouvoir garantir sa diversité. L'intercommunalité, la mutualisation des enseignements apportent-elles des éléments de réponse sur notre territoire ?

Une harmonisation des tarifs des établissements publics est-elle possible, et à quelle échelle ?

La question de l'accessibilité se pose également ; comment permettre l'ouverture vers de nouveaux publics, l'accès de tous les publics, sans en exclure aucun ?

Au cours de cet atelier, animé par M.Cuniot via un partenariat avec l'ARIAM Ile-de-France, les deux questions de la diversité et de l'accessibilité de l'offre d'enseignement se sont croisées et articulées en permanence. Ont été abordées les thématiques suivantes :

Rendre lisible / Valoriser l'offre d'enseignement

Le schéma départemental doit permettre un repérage, une information précise de ce qui se fait dans les différents types de structures.

Les objectifs sont multiples : **valorisation et communication**, meilleure répartition des différentes spécialités et disciplines, **meilleure orientation** des élèves et familles, traitement de l'accès des personnes handicapées...(Cela peut se concrétiser par l'édition d'un document)

Aller vers un meilleur équilibre des différentes spécialités et disciplines en développant les complémentarités entre établissements d'enseignement

A partir du constat de grande richesse et de diversité de l'offre d'enseignement sur le territoire, il apparaît aujourd'hui que la diversité passe plus par la complémentarité des offres que par un développement spécifique. Il faut favoriser les offres multiples, les parcours, les offres souples.

Différents leviers de développement possibles de cette complémentarité ont été évoqués :

- **un travail au sein des communautés d'agglomération** (au sein de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, il existe des postes à temps plein partagés sur plusieurs établissements, un travail en cours sur le développement de cursus communs et la valorisation des spécificités de chacun, car il existe des pôles bien identifiés et des complémentarités entre conservatoires.)
- **une mutualisation** d'enseignants de disciplines rares / d'intervenants extérieurs (par exemple pour les différentes disciplines de l'art dramatique); ces enseignants rayonneraient alors sur plusieurs établissements. L'idée d'une aide du Conseil général à l'emploi de ces intervenants a été évoquée ;
- **développer la formation** des enseignants et des intervenants en-dehors du réseau spécialisé (en Alsace, il existe des agréments pour la qualification des enseignants hors réseau spécialisé). (A noter : la formation continue dans les enseignements artistiques relève de l'ARIAM Ile-de-France) ;
- **le conventionnement** entre conservatoires et structures associatives proposant des enseignements différents et complémentaires (MJC,...).

Ce conventionnement pourrait se faire aussi bien sur les 1ers que les 3^{ème} cycles.

- des exemples existent dans le Département (partenariat entre l'EDIM et le CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux pour la mise en place d'un troisième cycle Jazz ; partenariat entre l'école de musique de Boulogne et le CRR : une année d'éveil commune permet un meilleur choix des parents pour l'élève).
- cependant, la différence entre les tarifs pratiqués dans les structures associatives et ceux proposés par les conservatoires constitue un frein à la mise en place de ces partenariats (Le CRD de Clamart a ainsi dû renoncer à monter un partenariat avec la structure associative « la Fabrica'son »)
- la différence de statuts entre enseignants est également une difficulté.
- il faut veiller à une vraie complémentarité pour assurer la lisibilité auprès du public. Ainsi, la pratique individuelle en MJC est questionnée. Il faut aller vers la pédagogie et la pratique collective pour apporter une plus-value par rapport aux cours à domicile. Aujourd'hui, 4 MJC du Département se sont réunies pour réfléchir à leur positionnement et aux enseignements qu'elles proposent.
- pour développer ces partenariats, il faut à la fois un cadrage et une souplesse pour respecter les identités, l'histoire locale et les complémentarités de chacun.

Concernant les arts de la rue et du cirque, leur prise en compte passe par la reconnaissance des différentes formes de cultures émergentes et la démocratisation de ces pratiques.

Sur la question de la diversité, le manque de 3^{ème} cycle en art dramatique et en danse a été souligné.

Le manque de locaux pour les enseignements et la pratique de l'art dramatique et de la danse a été relevé.

Traiter de la question de l'accès à l'offre par le biais des tarifs

La question des tarifs se pose à plusieurs niveaux :

- **le mode de tarification** : actuellement, les élèves issus de la commune où est implanté l'établissement d'enseignement sont souvent privilégiés par rapport aux autres. Cela freine l'accessibilité. Il existe des jurisprudences contraires sur ce point ; pour l'une, le lieu de résidence ne peut être un critère de favoritisme tarifaire ; pour la plus récente, le lieu de résidence peut être un critère d'application d'un tarif spécifique s'il s'agit de services publics non obligatoires. Le schéma pourrait inciter à l'application du quotient familial, dans un objectif de démocratisation et d'accessibilité.

- **les tarifs proposés par les Conservatoires** sont plus avantageux que ceux proposés par des structures associatives. Cela freine les partenariats (cf l'expérience de Clamart). L'idée que le schéma permette une compensation financière lors de la mise en place de partenariats est évoquée.

La question de l'**harmonisation des tarifs** : étant donnée la diversité de l'offre, l'harmonisation totale et globale n'est pas possible, **cependant on peut y travailler** :

- **sur un territoire** : la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre est en cours d'harmonisation de ses tarifs, à partir d'une carte tarifaire allant du simple au triple. Dans l'Essonne, il y a une obligation de politique tarifaire harmonisée appliquant le quotient familial avec une tolérance sur un an. Une tolérance de 3 ans a été exceptionnellement accordée à la CA des Hauts de Bièvres sur justificatif par courrier de leur difficulté à harmoniser les tarifs vu le transfert progressif des Etablissements d'enseignement artistique sur leur territoire ;

- **sur les 3^{ème} cycles** : Dans les CRD de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, une tarification unique a été mise en place. Dans la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, le processus d'harmonisation sur les cursus diplômant est approuvé par le Conseil communautaire, avec prise en compte du quotient familial avec taux d'effort. Sur l'harmonisation des tarifs pour des cycles et des cursus particuliers, une compensation du Conseil général via le schéma est souhaitée par les participants.

Favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Rappel : Le Conseil général est signataire de la charte musique et handicap. Dans ce cadre, les conservatoires peuvent se voir financer des formations pour leurs équipes pédagogiques et d'accueil.

L'accueil des personnes handicapées **doit pouvoir se faire comme les autres** :

- **il faut pouvoir repérer l'offre** et informer sur l'offre, orienter les publics ;
- **il ne faut pas se contenter de proposer** de l'éveil aux personnes en situation de handicap ;
- **il faut concevoir la notion de créativité** et de pédagogie comme une rencontre. Faire avec le handicap c'est enrichir la pratique, l'enseignement ;
- **il faut favoriser la rencontre** et l'échange entre professionnels pour qu'ils découvrent ou situent mieux les diverses formes que la pratique musicale peut prendre avec les personnes handicapées.

Questions diverses

Ont été évoqués par ailleurs :

- la **faiblesse** de l'intervention du Département par rapport au budget global d'un conservatoire ; quelle force de levier le Conseil général peut-il avoir dans ces conditions ?
- la **question du décrochage des adolescents**, et la nécessité de développer des actions (notamment dans les collèges) pour « garder » ces publics. C'est l'une des préoccupations des 4 MJC qui se sont réunies au sein du Département pour mener une réflexion commune ;
- la **question du déplacement des élèves** : cruciale pour les uns, moins importante pour d'autres ;
- la **question du numerus clausus des conservatoires**, des listes d'attente.

Les participants ont également fait état de leur souhait de développer des liens entre établissements d'enseignement et lieux de diffusion.

Cela passe notamment par :

- le **projet d'établissement** ;
- **il faut créer des espaces de rencontres** entre lieux d'enseignements et lieux de diffusion ;
- à Asnières, le Studio-Théâtre **est partenaire d'un « CHAT »** ; l'obligation de voir 5 spectacles a été intégrée au projet, même si cela est apparu compliqué ;
- **l'accueil d'artistes** en résidence relève de la mission des lieux de diffusion ; des liens avec les conservatoires peuvent /doivent être développés, dans un objectif d'ouverture et de confrontation des élèves avec le monde professionnel, et de développement de la pratique de spectateur ;
- de la même façon, **la mise en place d'ateliers théâtre** au sein de structures de diffusion ne relève pas de leur mission première et doit se faire en tous les cas en lien avec l'établissement d'enseignement.

b - Quelles propositions concrètes pour favoriser les actions communes dans le domaine des pratiques artistiques et culturelles ?

Présents : Séverine Bouisset (Secrétaire générale - Théâtre Jean Arp de Clamart), Sylvia Carré (Chargée des relations publiques - Théâtre de Suresnes Jean Vilar), Christophe Cavalier (Directeur du conservatoire à rayonnement communal de Nanterre et représentant de l'association « Conservatoires de France »), John Cohen (Directeur du conservatoire à rayonnement intercommunal de Châtenay-Malabry), Véronique Dilsot (responsable du secteur des arts de la rue et du cirque - Direction de la culture - CG92), Camille Hervé (Chargée de mission théâtre - Direction de la culture - CG92), Vincent Jacqz (Professeur - Conservatoire de Bourg-la-Reine), Thierry Lalet (Directeur - Réseau 92), Manuela Lucchini (Chargée de mission jeune public et musiques actuelles - Direction de la culture - CG92), Patricia Neels (Directrice - Ecole de musique et de danse de Boulogne-Billancourt).

Excusés : Eric Fardet (Inspecteur d'académie adjoint - Inspection académique des Hauts-de-Seine), Johann Mandroux (Directeur - le Tamanoir de Gennevilliers), Olivier Meyer (Directeur artistique -

Théâtre de Suresnes Jean Vilar - Cité danse Connexions), Arnaud Sauer (Administrateur de production - Compagnie Camargo).

Modérateur : Florent Stroesser (Directeur du conservatoire de Bourgoin-Jallieu et ancien directeur de l'Institut Européen du Chant Choral à Metz)

Rapporteur : Hélène Jacquart (responsable unité veille, prospective et évaluation - Direction de la culture - CG92).

Problématique : « *Quelles propositions concrètes pour favoriser les actions communes dans le domaine des pratiques artistiques et culturelles ?* »

Le territoire des Hauts de Seine présente un maillage culturel extrêmement riche et divers : établissements d'enseignement associatifs, publics, structures de production et de diffusion,... A partir de ce constat, comment favoriser les passerelles entre et avec les établissements d'enseignement, la communication entre partenaires culturels, les démarches de projet, les partenariats innovants, l'interdisciplinarité ? Quels peuvent être les outils, services, ressources et actions concrètes créant les conditions de ces actions communes ?

Méthodologie :

A la demande du modérateur, les participants ont évoqué leurs expériences respectives en matière de partenariat entre équipements d'enseignements artistiques et avec d'autres équipements culturels (lieux de diffusion pour l'essentiel).

Il s'agissait de dégager, à partir de **ces exemples précis** :

- les éléments faisant office de leviers, facilitant la mise en place de partenariats ;
- les éléments constituant des freins à leur mise en place.

A partir de ces constats, les participants ont pu formuler des propositions concrètes.

Leviers	Freins
<ul style="list-style-type: none">• Volontés politiques• Volontés individuelles des acteurs concernés (= facteur humain)• Rapprochements géographiques• Logiques d'opportunités (conjoncturelles) constituant la base de partenariats durables• Les co-constructions (avec partage d'objectifs communs)• La mise en place de conventions, impliquant une logique d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Facteur humain (si partenariats reposent plus sur des personnes que sur des conventions, que deviennent ils lorsque les personnes changent ?)• Cultures, enjeux et volontés divergents :<ul style="list-style-type: none">- exigences différentes quant aux choix artistiques (qui programme ? la structure d'enseignement ou l'équipement culturel ?)- distance monde professionnel (= structures de diffusion) et le monde des amateurs (= structures d'enseignement), avec un besoin fort de reconnaissance mutuelle,- différents échelons

	<p>administratifs (poids des intercommunalités)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disparités des niveaux de financement (conservatoires/écoles associatives), • Manques : <ul style="list-style-type: none"> - méconnaissance globale des acteurs et de leurs offres, - outils (conventions type, méthodologie, etc ...), - manque de relais (information et communication) lorsque des partenariats sont mis en place, - temps et personnel (mise en place de partenariats chronophage pour les directeurs de structures d'enseignement)
--	---

Propositions concrètes pour le nouveau schéma

1- Mise en place d'une instance de concertation.

Objectifs : en réponse au constat de méconnaissance, du rôle du facteur humain et pour transcender les différents clivages, il s'agit de **favoriser la rencontre** entre les **acteurs concernés de se rencontrer, de se connaître, de connaître les spécificités de chacun et d'envisager les possibles.**

Cette instance pourrait se réunir à **deux niveaux :**

- **niveau global**, à l'échelle du territoire alto séquanais, pour avoir un point de vue synoptique ;
- **niveau local.**

1) favoriser la mise en place d'outils permettant de faciliter l'accès à l'information sur l'offre d'enseignement sur le territoire (base de données ?)

Objectifs : comme pour le point n°1, il s'agit de contribuer à la circulation de l'information et à la connaissance de l'offre proposée sur le territoire.

2) constituer une aide à la mise en place de conventions (= accompagnement technique, voire aide permettant de se former à la mise en place de ce type d'outils)

Objectif : **faciliter la rédaction de conventions**, identifiées comme un **outil essentiel** de la mise en place des partenariats (permet d' « institutionnaliser » un projet, de le cadrer, d'en fixer les objectifs et de l'évaluer)

3) créer une aide au projet autour de cette notion de partenariats

Objectifs :

- **favoriser les synergies** entre structures d'enseignements/artistes/lieux de diffusion
- **favoriser la pratique du spectateur**

4) « flécher » l'aide du Conseil général selon les axes identifiés (mise en place de partenariats, aide à la structuration des équipements, des équipes et des projets)

Objectif : remplacer le « saupoudrage » par une aide mise en place selon des objectifs clairs et précis.

c - Entre la formation de futurs professionnels et la formation des amateurs : comment développer la pratique de spectateur ?

Présents : Matthieu Baboulène-Fossey (Directeur - CFMI d'Orsay), Anna Borlot (chargée de mission éducation artistique - Direction de la culture du Conseil général des Hauts-de-Seine), Bernard Col (Directeur - Conservatoire à rayonnement intercommunal de Fontenay-aux-Roses), Laurent Cuniot (Compositeur - Ensemble orchestral TM+ à Nanterre), Gaël Darchen (Directeur - Maîtrise des Hauts-de-Seine), Antoine Gonin (chargé de la communication et de l'action culturelle - Conservatoire Henri Dutilleul de Clamart), Bernadette Grégoire (Directrice - ARIAM Ile-de-France), Jacqueline Hosatte (Conseiller pour les actions éducatives - Direction des actions éducatives du Conseil général des Hauts-de-Seine), Valérie Hubier (Responsable Théâtre et Danse - Direction de la culture du Conseil général des Hauts-de-Seine), Isabelle Letailleur (Coordinatrice des classes de formation musicale - Conservatoire à rayonnement communal de Clichy-la-Garenne), Valérie Morel (Inspectrice d'académie en éducation musicale et chant choral) - Rectorat d'académie), Coline Arnaud (chargée des relations avec le public - Avant-Seine de Colombes), Daniel Veron (Responsable du bureau des pratiques amateurs - DGCA, Ministère de la culture).

Excusés : Anne-Sophie Lépinay (Adjointe au Directeur - Maîtrise des Hauts-de-Seine), Marie-Claude Noiran (Chargée des relations avec le public - Avant-Seine de Colombes), Marc Jeancourt (Directeur - Théâtre Firmin-Gémier/La Piscine, Châtenay-Malabry)

Modérateur : Yasmine Tournadre, Directrice d'établissement d'enseignement artistique et enseignante, titulaire d'un master en sciences politiques (culture), particulièrement impliquée dans la réflexion autour des pratiques en amateur et de l'élargissement des publics.

Rapporteur : Claire Diot (chargée de mission des enseignements artistiques, Conseil général des Hauts-de-Seine).

Problématique : « *Entre la formation de futurs professionnels et la formation des amateurs : comment développer la pratique de spectateur ?* »

Comment faire en sorte d'amener les praticiens, qu'ils soient amateurs ou se destinent aux professions artistiques, à se placer en tant que spectateur ? Faire du praticien le spectateur de demain, c'est capitaliser l'enseignement, pérenniser son ouverture sur le monde culturel.

Ce groupe de travail s'attachera donc à développer des pistes de réflexion sur le décroisement entre amateurs et professionnels, l'amélioration de la pratique par l'ouverture sur l'offre culturelle, le lien entre éducation et enseignement artistique, l'intégration de la dimension de spectateur dans la pratique artistique.

La pratique de spectateur

Constats / Préoccupations :

Les élèves n'écoutent pas le répertoire qu'ils étudient.

La problématique est plus vive en musique qu'en théâtre.

Il existe une réelle coupure entre l'éducation artistique en temps scolaire et l'éducation artistique hors temps scolaire.

Ceux qui pratiquent une discipline artistique vont quand même plus au spectacle que la moyenne de la population ; cependant, ils vont plus souvent voir des spectacles amateurs que professionnels.

Des expériences existent :

- au conservatoire de Clamart, les élèves doivent aller voir deux spectacles professionnels dans l'année pour valider une unité de valeur intégrée à leur cursus ;

- au niveau de l'éducation nationale, chaque élève est « suivi » pour savoir quelle structure culturelle il a fréquenté sur le temps scolaire. On constate que

dans le Département, les élèves fréquentent plus les spectacles qu'en Province ou dans des zones rurales ;

- la charte de l'école du spectateur peut être une référence ;
- le projet « Transvers 'arts », porté par l'ANRAT (association nationale de recherche en action théâtrale) permet de sortir de l'exclusivité de l'abonnement avec un seul lieu, et de travailler sur un parcours esthétique du spectateur.

Conditions pour une pratique de spectateur active :

Les participants ont identifié trois grandes conditions pour avoir une pratique de spectateur active :

- la nécessité de l'accompagnement (par les parents, les professeurs, ou des médiateurs) ;
- la nécessité de l'émotion esthétique (ce qui implique la nécessité d'être confronté à plusieurs esthétiques, dans plusieurs lieux) ;
- la nécessité du partage de l'émotion avec d'autres.

Par ailleurs, d'autres conditions sont apparues comme indispensables au développement de la pratique de spectateur, mais moins prioritaires au vu de la réalité du territoire des Hauts-de-Seine :

- proposer un coût accessible, voire la gratuité ;
- assurer la proximité, les transports ;
- adapter les horaires.

Propositions :

1) Encourager les partenariats de diffusion diversifiés entre les structures d'enseignement et les structures de diffusion.

L'objectif étant de permettre la confrontation des pratiquants à la diversité esthétique et disciplinaire.

2) Permettre les meilleures conditions de rencontre avec les artistes professionnels, avec trois conditions associées :

- une exigence de grande qualité artistique ;
- la présence d'un projet pédagogique associé ;
- la présence d'une médiation / d'un accompagnement.

Dans ce cadre, la résidence d'artiste a été identifiée comme un moyen d'atteindre ces objectifs : résidence soit au sein de l'établissement d'enseignement, soit dans un lieu de production et de diffusion. Dans ce dernier cas, la contractualisation du partenariat autour de la résidence par une convention entre l'établissement d'enseignement / la structure de production et de diffusion apparaît indispensable.

La pratique amateur

Constats / Préoccupations :

- en conservatoire, beaucoup d'élèves quittent l'établissement une fois passé le collège ; il y a un retour vers la pratique quand les gens atteignent la retraite ;

Où sont les publics intermédiaires ? Que deviennent les élèves une fois sortis des conservatoires ?

- **actuellement**, il y a peu de liens entre l'orchestre amateur de la Ville / le conservatoire / le service culturel de la Ville... Or, les orchestres amateurs sont à la recherche de musiciens / les élèves des conservatoires ont envie de pratiquer.

Propositions :

1) Créer les conditions de la rencontre entre les différents acteurs du territoire. Il s'agit de créer des espaces de rencontre entre les ensembles amateurs, les établissements d'enseignement, les institutionnels, **permettant** :

- **d'identifier les pratiques sur un territoire** ;
 - **d'identifier les réussites, les échecs** (beaucoup de choses sont déjà faites en termes d'action culturelle, il s'agit de faire un bilan et de s'inspirer des réussites) ;
 - **de faire émerger des propositions** en réponse aux besoins identifiés.
- Les périmètres de rencontre pourraient correspondre à des territoires à déterminer.

Par ailleurs, la valorisation des pratiques amateurs par l'événementiel a également été évoquée (cf l'expérience « Les Belles Chaises » à Nantes »).

Positionner l'établissement d'enseignement comme « Pôle-ressource » pour les pratiques amateurs.

L'établissement d'enseignement pourrait avoir **un rôle de** :

- **lieu d'accueil** (accueil de répétitions d'ensembles amateurs ; diffusion d'œuvres présentées par des amateurs ; mise à disposition d'espaces de travail pour des réunions...) ;
- **accompagnement des pratiques amateurs** (en opposition à la notion d'« enseignement », de « cursus », il s'agit de proposer des réponses plus souples aux besoins de formation des amateurs.) ;
- **recensement des pratiques sur un territoire** (En tenant à jour une base de données de l'existant, l'établissement d'enseignement joue le rôle de centre de ressources.)

Dans ce cadre, la proposition a émergé de soutenir les établissements se dotant d'un référent - relais sur les pratiques amateurs.

1) Développer les pratiques collectives

Avoir une pratique amateur, c'est avoir une pratique collective. Il s'agit donc de les **développer** :

- **en contexte scolaire** (développement des pratiques instrumentales à l'école, que ce soit sous la forme du dispositif « orchestre à l'école » ou d'autres formes à inventer) ;
- **dans les conservatoires** (décloisonnement des classes d'instrument ; intégration et valorisation dans les cursus de la participation des élèves à des ensembles amateurs...)

2) Former les équipes pédagogiques

Cette quatrième proposition découle des autres ; en effet, afin de pouvoir mettre en œuvre les propositions ci-dessus, il existe un besoin de formation des équipes pédagogiques en conservatoires, sur l'accompagnement des pratiques amateurs / le développement des pratiques collectives.

Ces formations pourraient réunir des personnels de statuts différents (Dumistes, professeurs de l'éducation nationale, enseignants en conservatoires,...) afin de faciliter l'émergence de nouvelles pratiques de partenariats.

3 - Compte-rendus des comités de pilotage

a - Comité de pilotage de lancement : le 18 novembre 2011

Présents : Mme Valérie Morel, Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale - Education musicale et chant choral ; M.Christophe Cavalier, Directeur du conservatoire à rayonnement communal de Nanterre ; Mme Anna Cavalli, Directrice du Conservatoire à Rayonnement intercommunal de Châtillon ; M.Philippe Chamart, Directeur général adjoint chargé de la culture et des sports, Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest ; M.Bruno Garlej, Directeur du Conservatoire à rayonnement communal de Suresnes ; Mme Isabelle Risbourg, conseillère Musique, DRAC Ile-de-France ; Mme Emmanuelle Charrier, adjointe du service musique et danse, DRAC Ile de France ; M.Thierry Lalet, Réseau 92 ; Mme Hélène Genet, Adjointe de Direction, responsable de la vie scolaire au Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt ; M.Johann Mandroux, Directeur du Tamanoir à Gennevilliers ; Mme Marie-Claire Martel, représentante de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves de conservatoires (FNAPEC) et de la Fédération des usagers du spectacle enseigné (FUSE) ; M.Frédéric Merlo, Vice-Président de l'association nationale des professeurs d'art dramatique (ANPAD) ; Mme Patricia Neels, Directrice de l'école de musique et de danse de Boulogne-Billancourt ; M.Christophe Popovics, Directeur des affaires culturelles de la Ville de Colombes ; M.Martial Robert, Directeur du Conservatoire à rayonnement départemental de Clamart ; Monsieur Eric Fardet, Inspecteur d'Académie ; M.Jean-Luc Tourret, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison ; M.Stephan Kutniak, Directeur de la culture au Conseil général des Hauts-de-Seine ; Mme Eugénie Caron-Lambert, Adjointe au chef du service d'intervention artistique et culturelle au Conseil général des Hauts-de-Seine ; Mme Hélène Jacquart, Responsable de l'Unité Veille, Prospective et Evaluations au Conseil général des Hauts-de-Seine ; Mme Claire Diot-Lefebvre, chargée de mission des enseignements artistiques au Conseil général des Hauts-de-Seine.

Excusés : M.Alain Boissinot, Recteur de l'Académie de Versailles ; Mme Muriel Genthon, Directrice régionale de l'action culturelle, DRAC Ile de France ; M.Alain Louvier, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt ; Mme Françoise Regnard, Directrice du CEFEDM d'Ile-de-France ; M.Edouard Rosselet, Inspecteur d'Académie, Mme Stéphanie Roy, chargée de mission culture et sports à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre ; M.Xavier Tracou, Directeur général adjoint du Pôle Culture au Conseil général des Hauts-de-Seine

Allocution d'ouverture par M.Christian Dupuy, Vice-Président du Conseil général des Hauts-de-Seine en charge de la culture, des animations culturelles et du tourisme, Président de l'OPDH 92, Président de la Communauté d'Agglomération Mont-Valérien, Maire de Suresnes.

Monsieur Dupuy a confirmé la volonté d'ouverture du Conseil général des Hauts-de-Seine pour le futur schéma départemental des enseignements artistiques : le périmètre du schéma sera élargi au-delà des conservatoires aux autres structures dont l'activité principale est l'enseignement. Il concernera la musique, la danse, le théâtre, et les arts de la rue et du cirque (4000 élèves identifiés aujourd'hui). Le Conseil général mène par ailleurs des travaux autour des arts plastiques. Les membres du comité de pilotage sont invités à contribuer largement au débat et à faire toutes les propositions qui leur semblent pertinentes.

La réforme territoriale en cours confirme la compétence du département dans ce domaine, compétence partagée avec les régions tout comme le sport.

Bilan du premier schéma départemental

Contexte global

Evolution du nombre d'inscrits de 29 000 à 34 000 élèves dans les conservatoires des Hauts-de-Seine.

Fonctionnement du premier schéma, 2006-2010.

Le schéma départemental des Hauts-de-Seine a été adopté le 22/12/2006, (premier en France). Il a permis en 2008 la signature de conventions d'objectifs personnalisées, qui déterminaient, en fonction de profils et de niveaux d'engagement, le soutien financier du Conseil général. Christian Dupuy a rappelé qu'un réseau des conservatoires, animé par le Conseil général, pré-existait au schéma. Le schéma a permis une structuration de l'action du département et de ses liens avec les établissements.

Conclusions des échanges

- **un premier schéma** qui n'apparaît pas déterminant dans l'évolution de la vie des établissements ou du paysage des enseignements artistiques dans les Hauts-de-Seine. Ainsi, l'impulsion pour la création des classes à horaires aménagées par exemple n'est pas venue du schéma, mais des Ministères de l'Education nationale et de la Culture. Dans bien des endroits, le schéma a permis de mettre par écrit ce qui existait déjà ;

- **un schéma apparaissant dans un contexte de création des communautés d'agglomération** : pour certains, les communautés d'agglomération n'apportent pas de plus-value pour les établissements ; elles sont un échelon supplémentaire qui n'est pas forcément pertinent sur un territoire comme le nôtre ; pour d'autres elles aident à la mise en réseau, et sont de bons outils au service des projets, à condition de travailler en étroite collaboration avec les villes ;

- **un schéma - outil de suivi et d'évaluation**, qui a permis aux conservatoires de se poser les bonnes questions, d'identifier leurs points forts et leurs points faibles, et donc leurs marges de progression.

- **un schéma - outil de référence** permettant d'étayer des positions sur les réels retards de certains conservatoires.

Si la question du mode de détermination de la tarification (quotient familial, origine géographique,...) était peu présente dans le premier schéma, elle a retenu toute l'attention des membres du comité qui souhaitent les références juridiques sur lesquelles s'appuyer, notamment pour l'incitation à l'application du quotient familial.

Les enseignements artistiques dans les Hauts-de-Seine : grandes caractéristiques

La Direction de la culture du Conseil général des Hauts-de-Seine a réalisé un état des lieux ayant pour objectif de repérer les « forces » et « faiblesses » des enseignements artistiques sur le territoire, **en répondant aux questions :**

- **de l'accessibilité de l'offre ;**

- **des éventuelles dynamiques territoriales mises en place.**

Cet état des lieux ne prétend pas à l'exhaustivité ; il a été réalisé grâce à la connaissance du terrain des techniciens de la Direction de la culture, et via des compléments d'informations sollicités auprès des structures.

Voir présentation jointe

Remarques des membres du comité de pilotage sur cet état des lieux.

Sur la cartographie des résidences, il serait intéressant **de tenir compte :**

● **des résidences de courte durée ;**

● **des master-class ;**

● **des résidences au sein d'une scène nationale, d'une ville, avec lesquelles le lien avec le conservatoire devrait pouvoir mieux se faire, permettant ainsi aux élèves de bénéficier de la présence d'une équipe artistique.**

- un **focal particulier** est demandé sur le chant choral, qui serait intéressant au regard de l'engagement du département dans ce domaine (plan du chant choral à l'école). L'offre de chant lyrique pour les 10-18 ans reste à construire ;
- une **recherche plus précise** sur les adolescents en collège serait pertinente ; il y a une réelle déperdition d'élèves à cet âge, liée à l'évolution des pratiques de « consommation » et de « zapping » ; il serait bon de connaître les pourcentages d'abandon (cycle deux) ;
- il **serait intéressant** de communiquer cet état des lieux aux directeurs de conservatoires, aux élus en charge de la culture, aux directeurs des affaires culturelles des villes.

Le nouveau schéma départemental: problématiques et axes de développement

Quatre grands thèmes ont été identifiés à partir du bilan et de l'état des lieux notamment ; les membres du comité de pilotage ont été invités à proposer des priorités de travail sur ces axes.

1. La question de l'offre d'enseignement sur le territoire :

Constat / Problématique

Une offre d'enseignement très riche et variée sur le territoire, (presque trop) abondante, **segmentée**, cohabitante et pas forcément cohérente. Danse, art dramatique, musiques actuelles : champs artistiques sur lesquels il reste un déséquilibre de l'offre / une grande disparité dans la forme des enseignements proposés.

Propositions

- la **voix pourrait constituer une priorité**. Il s'agit de trouver l'articulation entre le plan départemental du chant choral et le schéma ;
- **travailler sur les manques**, là où l'offre reste faible (art dramatique, danse contemporaine, musiques actuelles dans une moindre mesure...) - La mutualisation peut être un outil intéressant sur des disciplines « minoritaires » ; ainsi on pourrait profiter des intercommunalités pour organiser une équipe « arts dramatiques » (par exemple : une personne spécialiste du masque / un personne spécialiste du jeu devant la caméra...) ;
- **travailler sur la qualité de l'offre**, notamment en formant les encadrants des structures hors réseau spécialisé ;
- **proposition de ne plus tenir compte des masses salariales** dans les subventions de fonctionnement, et de trouver de nouvelles clés de répartition des financements permettant d'éviter le saupoudrage. En effet, actuellement les financements restent faibles, notamment suite au non-transfert des crédits d'Etat prévus dans la loi de 2004 ;
- **établir la « cible » « adolescents » comme une priorité**, toutes disciplines confondues. (voir les initiatives du type « l'école du spectateur ») ;
- **inventer** des propositions hors-cursus, des parcours plus souples, afin d'éviter l'abandon de la pratique au passage au lycée notamment ;
- **travailler sur la transversalité** entre les établissements spécialisés et les autres structures associatives. - cf l'exemple du DEM Jazz entre le CRD de Bourg-la-Reine-Sceaux et l'EDIM.

2. L'accessibilité de l'offre pour tous les publics, sans en exclure aucun

Constat/Problématique

57 721 personnes ayant une pratique artistique (soit 3,68% de la population, 14,9% des moins de 20 ans) = une bonne proportion !

Cela ne donne pour autant pas d'éléments sur la **mixité** des publics concernés.

Il s'agit de rester attentifs à ce que l'ensemble des publics puisse accéder aux pratiques artistiques.

Propositions

Question de la tarification :

- **développer** la prise en compte du quotient familial;
- **harmoniser les tarifs au niveau de l'intercommunalité.** (tout n'est cependant pas harmonisable) ;
- **tenir compte des autres coûts** au-delà des coûts d'inscription (achat d'instrument - déplacement / accompagnement de l'enfant...) ; il ne s'agit pas de faire peser sur le budget des conservatoires la réduction des coûts d'inscription ;
- **pourquoi ne pas imaginer un tarif globalement** différent sur l'enseignement spécifique (3^{ème} cycle en conservatoire) - 3^{ème} cycle spécialisé dispensé en CRD et CRR (et non 3^{ème} cycle amateur) Tarif unique, quel que soit le lieu de domiciliation de l'élève ;
- **développer** la complémentarité entre les différents lieux et équipements ; donner l'envie ; développer l'entrée sur la diffusion, la rencontre avec les professionnels ;
- **développer** les initiatives hors-les-murs afin de toucher les « non-publics » des conservatoires.
 - travailler avec les contrats éducatifs locaux ;
 - mener une réflexion autour des modes pédagogiques.

3. Les liens entre les lieux d'enseignement et les lieux de diffusion et de production artistique sur le territoire

Constat/Problématique

Les projets développés sont pour la plupart ponctuels.

Peu de conventions de coopération permettant des collaborations structurantes sur le long terme.

Liens nécessaires pour le développement d'une véritable pratique de spectateur chez les praticiens, les élèves.

Propositions

Question des collaborations lieux d'enseignement / lieux de diffusion et de production

- **un débat** sur la nécessité du conventionnement (certains membres du Comité de pilotage prônent la souplesse, d'autres soulignent la nécessité de la formalisation - cela permet l'évaluation) ;
- **nécessité** que certaines structures importantes de production et de diffusion artistique respectent leur propre cahier des charges ;
- **organiser** la concertation en amont afin d'anticiper les différences de calendrier et de favoriser la co-construction de projets ;
- **attention aux coûts supplémentaires des projets** : qui les porte ? (le problème peut être évité par l'anticipation).

Question de la pratique de spectateur :

- **nécessité** d'instituer une « obligation » de fréquentation de spectacles, face au constat d'échec actuel ; pourquoi pas une inscription dans le cursus ? (A Clamart, la mise en place d'une telle obligation fonctionne) ;
- **tarification** spécifique pour les élèves de conservatoire ;

- **inventer** au conservatoire des dispositifs du type de ceux qui existent en collège pour encourager la pratique de spectateur ;
- **question de la responsabilité de l'enseignant**, qui doit se poser en tant que prescripteur.

4. Enseignements et pratiques amateurs : quelle articulation ?

Constat/Problématique

Nombre d'apprenants abandonnent leur pratique au cours de leur vie, parfois faute de possibilités de la développer.

Objectif = Capitaliser l'apprentissage au-delà d'un cursus spécialisé.

Propositions

- **favoriser** les liens entre structures amateurs et lieux d'enseignement ;
- **assurer** le suivi des pratiques amateurs au quotidien ;
- **mise à disposition** d'enseignants pour les pratiques amateurs ;
- **assurer** le lien avec les anciens élèves du Conservatoire ; le Conservatoire comme « pôle ressource » pour les pratiques amateurs ; mais quelles ressources humaines internes sur ces missions ?

Une question ouverte : les répercussions des réformes en cours sur les établissements d'enseignement ; quelle prise en compte dans le schéma départemental ?

La préoccupation est de ne pas construire le schéma sans tenir compte des réflexions et réformes en cours ou déjà mise en oeuvre dans le **domaine des enseignements artistiques** :

- **COP** (Cycle d'orientation professionnelle), réforme restée « au milieu du gué »
- **pôles d'enseignements supérieurs** ;
- **formation des enseignants** (réforme du DE).

Contributions des membres du comité de pilotage :

- **ne pas attendre l'avancée des réformes** pour formaliser un schéma départemental ;
- **création des Pôles d'enseignement supérieurs** déjà bien engagée : un Pôle Paris-Boulogne stabilisé ; un Pôle Aubervilliers-La Courneuve « Nord » en cours de constitution.

Méthodologie et calendrier

Suite au comité de pilotage seront organisés, le 2 décembre prochain de 9h00 à 12h30 sur l'île de Monsieur à Sèvres, des groupes de travail permettant d'aller plus loin sur les réflexions engagées.

Des experts se joindront aux membres du comité de pilotage, invités à participer aux groupes de travail.

Les résultats des travaux de ces groupes de travail ainsi qu'une proposition sur le schéma seront présentés au prochain comité de pilotage en janvier.

Le schéma sera proposé à l'approbation de l'assemblée du Conseil général en mars 2012.

Conclusion par Christian Dupuy. Remerciements pour une parole libre des membres du comité, des échanges qui furent riches et ouverts.

CHAM au Lycée : texte en cours de signature, en attente de validation par le Ministère de la culture qui mettrait en place un dispositif **CHAM au Lycée**.

b - Comité de pilotage du 20 janvier 2012

Présents : Mme Valérie Morel, Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale - Education musicale et chant choral ; M.Christophe Cavalier, Directeur du conservatoire à rayonnement communal de Nanterre ; Mme Anna Cavalli, Directrice du Conservatoire à Rayonnement intercommunal de Châtillon ; M.Philippe Chamart, Directeur général adjoint chargé de la culture et des sports, Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest ; M.Bruno Garlej, Directeur du Conservatoire à rayonnement communal de Suresnes ; M.Thierry Lalet, Réseau 92 ; Mme Hélène Genet, Adjointe de Direction, responsable de la vie scolaire au Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt ; Mme Marie-Claire Martel, représentante de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves de conservatoires (FNAPEC) et de la Fédération des usagers du spectacle enseigné (FUSE) ; M.Frédéric Merlo, Vice-Président de l'association nationale des professeurs d'art dramatique (ANPAD) ; Mme Patricia Neels, Directrice de l'école de musique et de danse de Boulogne-Billancourt ; M.Christophe Popovics, Directeur des affaires culturelles de la Ville de Colombes ; M.Martial Robert, Directeur du Conservatoire à rayonnement départemental de Clamart ; M.Philippe Zimmer, Adjoint au Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison ; M.Xavier Tracou, Directeur général adjoint du Pôle Culture au Conseil général des Hauts-de-Seine ; M.Stephan Kutniak, Directeur de la culture au Conseil général des Hauts-de-Seine ; Mme Emmanuelle Pessy, Directrice adjointe, Direction de la culture au Conseil général des Hauts-de-Seine ; Mme Eugénie Caron-Lambert, Adjointe au chef du service d'intervention artistique et culturelle au Conseil général des Hauts-de-Seine ; Mme Hélène Jacquart, Responsable de l'Unité Veille, Prospective et Evaluations au Conseil général des Hauts-de-Seine ; Mme Véronique Noblet, chargée de mission à l'Unité Veille, Prospective et Evaluations au Conseil général des Hauts-de-Seine ; Mme Clarisse Rougier, assistante du secteur enseignements artistiques au Conseil général des Hauts-de-Seine ; Mme Claire Diot-Lefebvre, chargée de mission des enseignements artistiques au Conseil général des Hauts-de-Seine.

Excusés : M.Alain Boissinot, Recteur de l'Académie de Versailles ; Mme Muriel Genthon, Directrice régionale de l'action culturelle, DRAC Ile de France ; M.Alain Louvier, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt ; Mme Françoise Regnard, Directrice du CEFEDM d'Ile-de-France ; M.Edouard Rosselet, Inspecteur d'Académie, Mme Stéphanie Roy, chargée de mission culture et sports à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre ; Mme Isabelle Risbourg, conseillère Musique, DRAC Ile-de-France ; M.Hervé Corrigan, responsable du service musique et danse, DRAC Ile-de-France ; Mme Marianne Revoy, responsable du service Théâtre, DRAC Ile-de-France ; M.Bruno Mikol, Conseiller Théâtre, DRAC Ile-de-France ; M.Jean-Luc Tournet, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison ; M.Johann Mandroux, Directeur du Tamanoir à Gennevilliers ; Monsieur Eric Fardet, Inspecteur d'Académie

Allocution d'ouverture par M. Christian Dupuy, Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine en charge de la culture, des animations culturelles et du tourisme, Président de l'OPDH 92, Président de la Communauté d'Agglomération Mont-Valérien, Maire de Suresnes.

M.Christian Dupuy a rappelé la nature des échanges du premier comité de pilotage du 18/11. Le bilan sur le schéma en vigueur a permis d'identifier ses apports (notamment en termes d'évaluation interne de l'action des conservatoires) et ses manques (notamment pour être levier de changement). L'historique des aides apportées aux établissements d'enseignement a conduit à une disparité des subventions, sans qu'il y ait toujours un rapport évident avec leur activité. Outil de pilotage stratégique, le nouveau schéma devra permettre d'intervenir progressivement de façon plus lisible et cohérente sur le développement des enseignements artistiques sur le territoire.

Basées sur les résultats des réflexions en comité de pilotage du 18 novembre et en groupes de travail élargis du 2 décembre, ainsi que sur une étude précise de ce qui se fait dans plusieurs autres Départements, les principales évolutions du nouveau schéma départemental des enseignements artistiques dans les Hauts-de-Seine seront les suivantes :

- **une durée prolongée à 4 ans**, permettant, pour la dernière année, de mener une évaluation cohérente tout en préparant la suite ;
- **un périmètre élargi** : ce nouveau schéma prendra en compte progressivement, sur le territoire, les structures de plus de 100 élèves et dont l'enseignement est l'activité principale ;

- **une nouvelle structuration** de l'action départementale en matière d'enseignements artistiques, qui prendra en compte les projets structurants des établissements en fonction d'objectifs revus.

Éléments de méthodologie

Les ateliers de réflexion du 2 décembre ont regroupé une large diversité de participants autour de **3 thématiques** :

- **garantir la diversité et l'accessibilité** de l'offre sur le territoire ;
 - **favoriser des actions communes** dans le domaine des pratiques artistiques et culturelles ;
 - **développer** la pratique du spectateur.
- Voir synthèse jointe.*

Conjointement, **une étude comparative** a porté sur une dizaine de schémas départementaux dont le territoire et/ou les objectifs apparaissaient analogues aux nôtres.

Voir synthèse jointe.

Précisions demandées/apportées par les membres du comité de pilotage :

⇒ Les disciplines dites « déficitaires » abordées dans les différents schémas étudiés sont principalement le théâtre ainsi que quelques disciplines rares telles la vidéo.

⇒ La notion de quotient familial s'avère délicate à mettre en œuvre. Il est possible d'appliquer une tarification sociale et familiale par d'autres biais, comme des tarifs dégressifs quand plusieurs enfants d'une même famille s'inscrivent. La Communauté des Hauts-de-Bièvre a quant à elle introduit la notion de taux d'effort dans la tarification.

Le nouveau schéma départemental : axes de développement et propositions d'actions

L'ossature du nouveau schéma a été constituée à partir de l'ensemble des éléments ressortis du premier comité de pilotage, des groupes de travail, et des études menées.

Le nouveau schéma tend ainsi au décloisonnement et à la complémentarité dans le sens du dernier rapport du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle.

1) **Structurer l'offre des enseignements proposés sur le territoire :**

Propositions

- **Identifier l'offre existante** par la mise en place d'un site internet/ une base de données collaborative, alimentée par l'ensemble des acteurs concernés, et consultée par les internautes.

- **Encourager la complémentarité.**

Face à l'offre abondante sur le territoire, le Département pourra :

- initier des rencontres entre acteurs sur les territoires
- encourager la mutualisation de postes sur des disciplines déficitaires.
- encourager la mise en place de partenariats formalisés entre conservatoires et structures associatives permettant la mise en place de parcours pédagogiques / cursus partagés.

- **Former les équipes des établissements d'enseignement artistique**, en partenariat avec l'ARIAM Ile-de-France. Ces formations pourront porter notamment sur l'écriture de conventions de partenariat, l'accompagnement des pratiques amateurs et le développement de la pédagogie collective.

Apports du comité de pilotage :

- ⇒ Importance de la mise en œuvre de la base internet mais nécessaire adaptation aux outils utilisés quotidiennement par les jeunes.
- ⇒ Nécessité du développement de formations interdisciplinaires (ex : sound-painting, gestion du trac pour musicien par danseur ou metteur en scène), en théâtre, de formations sur le répertoire (notamment pour les enseignants hors réseau-spécialisé).
- ⇒ Attention à ne pas travailler sur une offre de formation sans rapport étroit avec les établissements d'enseignements artistiques ; nécessité de « coller aux besoins » pour mobiliser réellement les enseignants.

2) Améliorer l'accessibilité de l'offre pour tous les publics, sans en exclure aucun :

Propositions

- Une **meilleure accessibilité financière** pour les élèves. Le Département pourra encourager à l'application d'une tarification sociale et à l'accompagnement des communautés d'agglomération dans un processus d'harmonisation des tarifs.

Par ailleurs, il pourrait missionner une étude sur l'harmonisation des tarifs des 3^{ème} cycles spécialisés en Conservatoire, à l'échelle du Département.

- Une **meilleure accessibilité pour les personnes en situation de handicap** par la valorisation de l'offre au sein de la base de données, l'accompagnement des établissements mettant en place des cours/ateliers spécifiques ou développant la prise en charge de ces élèves et de leur famille dans un enseignement mixte et accessible.

A noter que le Département soutient d'ores et déjà des structures-ressources dédiées à l'enseignement des personnes handicapées, avec lesquels il poursuivra et développera la formation des personnels enseignants et encadrants pour l'accueil des personnes handicapées.

- **S'adresser à tous les publics** par un soutien aux structures mettant en œuvre des actions spécifiques en faveur de publics nouveaux, éloignés de la culture, actions ayant pour finalité la diversification et la mixité des élèves.

Apport du comité de pilotage :

- ⇒ Le 3^{ème} cycle spécialisé en Conservatoire relève des compétences de la Région, et non du Département. Attention à ne pas se substituer aux responsabilités régionales.
- ⇒ Sur la question de la jurisprudence incitant à l'application du quotient familial, les membres du comité de pilotage ont évoqué une jurisprudence contraire plus récente.

3) Mettre en réseau les établissements d'enseignement avec les lieux et partenaires culturels du territoire

Propositions

- **instaurer des espaces de concertation et de conseil** par la mise en place par le Département de rencontres de terrain entre les acteurs culturels, de rencontres départementales régulières (type « séminaire des enseignements artistiques ») et par l'animation du réseau des établissements

d'enseignement via la communication régulière d'informations aux structures.

- **encourager le développement de la pratique de spectateur** de l'élève par les structures d'enseignement et organiser une réflexion autour de la mise en place d'une « école du spectateur » à destination des élèves de conservatoires.

Apport du comité de pilotage :

⇒ A la question de savoir si le Département développe également la pratique de spectateur des collégiens, il est rappelé le dispositif « Eteignez vos portables », qui s'adresse à l'ensemble des collégiens du Département et leur permet d'assister à un spectacle avec un accompagnement pédagogique.

Les spectacles diffusés dans les auditoriums des conservatoires pourraient être proposés aux enseignants des collèges dans le cadre de ce dispositif, si tant est qu'ils sont programmés assez longtemps à l'avance.

4) Encourager l'accompagnement des pratiques amateurs:

Propositions

- **développer les pratiques collectives.** Le Département pourra soutenir les établissements d'enseignement intégrant dans leurs pratiques des liens avec des ensembles amateurs. Il étudiera, en outre, la possibilité de mobiliser des mécènes pour l'achat d'instruments dans le cadre de projets de création d'« orchestres à l'école ».

- **encourager les établissements d'enseignement à jouer leur rôle-relais**

auprès des amateurs, en les aidant à se doter de coordonnateurs/référents/relais, et à prendre en compte la pratique amateur dans leur offre d'enseignement (accueil d'adultes hors cursus,...).

- **Animer le réseau des orchestres et chœurs amateurs sur le territoire :** le Département pourra conventionner sur ce point avec la Fédération musicale des Hauts-de-Seine.

Apports du comité de pilotage :

⇒ En ce qui concerne les orchestres à l'école, il ne faut pas négliger les frais de « fonctionnement » des orchestres, au-delà des frais d'investissement pour l'achat des instruments.

⇒ La politique de recherche de mécénat (notamment sur le secteur patrimonial : Musée Albert Kahn, Domaine de Sceaux) engagée par le Conseil général porte sur la recherche de financements nouveaux pour mettre en place des projets qui ne l'auraient pas été sans ces financements. Il ne s'agit pas de substituer l'argent public par de l'argent issu du secteur privé, mais de trouver des financements sur des opérations que le Conseil général n'aurait pas financées sans cela.

Le nouveau schéma départemental : mise en œuvre

Mode de financement principal qui pourrait se fonder sur :

➤ Une base de financement fondée sur des critères de calcul objectifs (ex : nombre d'élèves, nombre de spécialités enseignées, classement des établissements, nombre d'enseignants...). Simulations en cours.

➤ Des fonds d'aides accordés sur des actions spécifiques non ponctuelles, qui peuvent être en lien avec les projets d'établissement : fonds d'aide à l'accessibilité, fonds d'aide à la mutualisation et à la complémentarité, fonds d'aide pour le développement de la pratique de spectateur, fonds d'aide au développement des pratiques amateurs.

Apport du comité de pilotage :

⇒ La masse salariale est un critère objectif à ne pas négliger. Le nombre d'élèves indiqué par les structures n'est pas forcément pertinent.

Maîtrise d'ouvrage et soutien technique du Conseil général portant sur :

- La création du site internet / base de données
- L'étude sur l'harmonisation des tarifs des conservatoire sur les 3^{ème} cycles spécialisés. (*A noter que cette proposition a été nuancée par le rappel de la compétence de la Région sur ce cycle*).
- La mise en œuvre du séminaire des enseignements artistiques,
- La mise en œuvre des « rencontres territoriales »,
- La réflexion sur le développement d'une « école du spectateur » à destination des élèves de conservatoires

Des conventions avec des organismes ressources sur :

- La formation continue,
- Le handicap,
- La pratique amateur.

Les moyens :

Enveloppe budgétaire allouée: mise en place à budget constant (voire en augmentation, en cours de négociation par Christian Dupuy auprès de l'Assemblée départementale). Volonté d'une répartition de subventions plus équitable en fonction des conservatoires avec adaptation sur la durée du schéma. Une attention particulière sera accordée à la légèreté du montage des dossiers de subvention.

Apports du comité de pilotage :

⇒ Fidélité aux attentes émises lors du précédent comité de pilotage et importance du travail accompli en un temps limité, avec de nombreuses propositions concrètes ;

⇒ Intérêt des objectifs et pistes développés mais crainte d'un projet trop ambitieux et d'une difficulté de mise en place et/ou d'engendrement de dépense supplémentaire pour la structure et/ou la collectivité de tutelle; le Département sera particulièrement attentif à ce point : il ne s'agit pas de conditionner les aides à de la création de nouvelles actions, mais de prendre en compte l'existant.

⇒ Quelle place pour les projets novateurs, fédérateurs? Quels projets pourraient être soutenus ?

⇒ Où se situe la frontière entre éducation artistique et enseignement artistique ?

Conclusion

Stephan Kutniak, Directeur de la culture.

Enjeux du nouveau schéma départemental des enseignements artistiques :

- la mise en œuvre de critères objectifs pour une répartition équitable des subventions.
- être incitatif tout en veillant à ne pas engendrer de budgets supplémentaires pour les structures et collectivités.

Remerciements pour une parole libre des membres du comité, des échanges qui furent riches et ouverts.

NOTA BENE : Le schéma départemental des enseignements artistiques sera présenté au vote des élus lors de la séance du 29 juin 2012 (vote du budget supplémentaire).